

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

FR/LN/MH/CJ n° 2017/04

Objet de la délibération :

**AUTORISER LE MAIRE A
ENGAGER, LIQUIDER ET
MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT POUR
2018**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : 25

Pouvoir : 00

Votants : 25

Date de la convocation :
7/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 NOVEMBRE à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, RITTNER Sébastien, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absents Excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, CHERGUI Cendrine.

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Secrétaire de séance :

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que, jusqu'à l'adoption du BP 2018, prévu en mars, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2017. L'objectif est de pouvoir continuer à investir et à payer, à compter du 1er janvier 2018, des situations liées aux travaux en cours, (chapitre 21, immobilisations corporelles), dans les délais réglementaires.

Le Conseil municipal,
VU l'examen du dossier en Commission des Finances du 24/10/2017,
VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

ACCORDE son autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif précédent.

Fait et délibéré à Epernon, le 13 novembre 2017

Le Maire,

F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20171113-D2017_11_04-DE



F. Ramond

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Extrait certifié exécutoire par le Maire à la date du et publié le